



Barème honoraires Transactions sur ventes

(En vigueur à compter du 1^{er} Septembre 2023)

Grille d'honoraires maximaux par tranche :

En dessous de 50.000 €	15% TTC maximum du prix de vente.
De 50.000€ à 150.000 €	10% TTC maximum du prix de vente.
De 150.000€ à 350.000 €	8% TTC maximum du prix de vente.
De 350.000€ à 1.500.000 €	7% TTC maximum du prix de vente.
Au-dessus de 1.500.000 €	15% TTC maximum du prix de vente.
Ventes viagères (tous types)	8% TTC maximum de la valeur vénale.

*Taux de TVA en vigueur 20%

Barème honoraires Locations

(En vigueur à compter du 1^{er} Septembre 2023)

Honoraires locations :

- Location biens d'habitations (visites, dossiers, bail) : locataire 10€ TTC /m² du logement, bailleur 10€ TTC /m² du logement.
- Location biens professionnels (visites, dossiers, bail) : 2 mois de loyers hors charges à la charge du preneur
- Location garage : 2 mois de loyers hors charges répartis à parts égales entre locataire et bailleur avec un minimum de 300€
- Location local commercial : 15 % HT Maximum du loyer annuel HT/HC à la charge du preneur
- Rédaction de bail d'habitation : 300€ répartis à parts égales entre locataire et bailleur (sans excéder 10€ TTC /m² du logement pour chaque partie)
- Rédaction de bail commercial : 800€ à la charge du preneur

Honoraire d'état des lieux : 3€ TTC/m²

*Taux de TVA en vigueur 20%



Barème honoraires immobilier d'entreprise

(En vigueur à compter du 1^{er} Septembre 2023)

VENTE de Locaux commerciaux, Locaux professionnels, Entrepôts, Locaux industriels, Immeubles de rapport, Bureaux :

En dessous de 400.000 € 8% TTC maximum du prix de vente.

De 400.001€ à 1.000.000 € 7% TTC maximum du prix de vente.

De 1.000.001 € à 2.000.000 € 6% TTC maximum du prix de vente.

Au-dessus de 2.000.001 € 5% TTC maximum du prix de vente.

*Taux de TVA en vigueur 20%

LOCATION de Locaux commerciaux, Locaux professionnels, Entrepôts, Bureaux :

- Forfait minimum : 1500 € HT
- 30 % HT partagé entre le Bailleur et le Preneur :
 - 15 % HT Maximum du loyer annuel HT/HC à la charge du BAILLEUR
 - 15 % HT Maximum du loyer annuel HT/HC à la charge du PRENEUR

*Taux de TVA en vigueur 20%

CESSION de droit au bail et de Fonds de commerce, location avec droit d'entrée :

- 8 % HT entre 0 € et 100 000 € à la charges du CÉDANT + 15 % HT du loyer annuel HT/HC à la charge du CESSIONNAIRE
- 7 % HT au-dessus de 100 000 € à la charges du CÉDANT + 15 % HT du loyer annuel HT/HC à la charge de CESSIONNAIRE

*Taux de TVA en vigueur 20%

ETABLISSEMENT D'UN AVIS DE VALEUR SIMPLE : 500 € HT

ETABLISSEMENT D'UN DOSSIER D'ÉVALUATION : 1.500 € HT

REDACTION D'UN BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL : 800 € HT